

Le mardi vingt-six mars deux-mille-vingt-quatre à dix-neuf heures, s'est réuni le Conseil Municipal dûment convoqué au sein de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TURPIN.

Sous la présidence de : Olivier TURPIN, Maire

Secrétaire de séance : Mélanie DAZIN-DESLANDES, 1^{ère} adjointe

Date de la convocation : 20 mars 2024

Membres du Conseil Municipal :

- En exercice : 15

- Présents : 14

Olivier TURPIN, Maire - Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HÉROGUER, Philippe SIMOENS, Thibault TISON, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Alain DUFRENE, Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS et Jacques DURIEU, Conseillers Municipaux.

- Excusé : 01

Alexia GAILLET, qui donne pouvoir à Mélanie DAZIN-DESLANDES

Nombre de votants : 15

- Pour : 15

- Contre : 00

- Abstention : 00

OBJET DE LA DELIBERATION

Délibération n° 2024- 12 - Finances / Budget - Rénovation de l'éclairage public - Sollicitation Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la phase 3 de la rénovation du parc communal - Approbation.

EXPOSE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les éléments ci-après :

La rénovation énergétique et environnementale du patrimoine d'éclairage public communal, entreprise depuis 2021 en s'appuyant sur le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) établi par l'agence IThermConseil, approuvé par la Commission Travaux du 19 avril 2021, est amenée à se poursuivre sur une troisième phase de travaux.

Cette nouvelle phase **porte sur le remplacement de 140 luminaires de plus de 20 ans par des luminaires à LED**, situés rue de Verdun, chemin de Bourghelles, à la clé des champs, aux Pierrois, rue de la Plaine, rue des Bouleaux, rue des Buissons, rue du Château, sur le carrefour du Calvaire et le terrain de football.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à **94 538,73 euros hors taxes**.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

A ce titre, il est donc proposé à l'Assemblée de solliciter un soutien financier auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, à hauteur de 40% du montant du projet Hors Taxes selon le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement :

Dépenses (€ HT)	
Travaux - Rue de Verdun	26 018,81
Travaux - Rénovation 2024	55 080,78
Travaux - Terrain football	13 439,14
TOTAL	94 538,73
Recettes (€ HT)	
Fonds propres	18 907,73
DETR (40%)	37 815,50
Fonds de concours MEL (40%)	37 815,50
TOTAL	94 538,73

A noter que la sollicitation d'un soutien financier complémentaire de la Métropole Européenne de Lille (MEL), au titre du Fonds de concours Transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal, fait l'objet de la délibération n° 2024-11 présentée au sein de même séance du Conseil Municipal du 26 mars 2024, à hauteur de 40% du montant du projet Hors Taxes également.

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 30 juin 2024
Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31 décembre 2024

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **15 voix pour - 00 voix contre - 00 abstention, décide :**

- De valider le principe de rénovation de l'éclairage public par phase,
- De valider la rénovation de l'éclairage public en 2024 sur les sites suivants : rue de Verdun, chemin de Bourghelles, à la clé des champs, aux Pierrois, rue de la Plaine, rue des Bouleaux, rue des Buissons, rue du Château, sur le carrefour du Calvaire et le terrain de football, correspondant à la priorité une du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière précité,
- d'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 94 538,73 euros Hors Taxes,
- d'approuver le plan de financement exposé,
- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers se rapportant à ce projet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Olivier TURPIN



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.